



Licenciement entreprise public train

Par **michnord**, le **01/04/2011** à **22:33**

Bonjour,

Je viens de recevoir ma lettre de licenciement de mon entreprise (public + train).

Mon employeur ne m'a pas demandé de faire le préavis. Je suis donc chez moi 2 mois payé.

Actuellement en recherche active de travail, puis je commencer dans une autre entreprise (non concurrente et privé) avant la fin de mon préavis?

A temps pleins ou à temps partiel? Par conséquent le cumul des deux salaires?

Merci d'avance pour vos renseignements qui me seront précieux.